



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Une façon simple et sécuritaire de payer son compte de taxes

La Prairie, le lundi 22 février 2010 - Finis les files d'attente au comptoir, les chèques à préparer, les déplacements inutiles ou les frais à déboursier à cause d'un oubli ou d'un retard.

La Ville de La Prairie met désormais à la disposition de ses citoyens un nouveau mode de paiement pour s'acquitter de leur compte de taxes.

Pour utiliser ce nouveau mode de paiement, les citoyens intéressés doivent autoriser la Ville à prélever automatiquement les versements de leur compte de taxes à partir de leur compte bancaire.

Le mode de paiement par débit préautorisé est une façon simple et sécuritaire de payer ses taxes municipales. Il suffit de remplir le formulaire « demande d'adhésion au débit préautorisé » et de le retourner à la Ville accompagné d'un spécimen de chèque ou de remettre le tout directement au comptoir de l'hôtel de ville situé au 170, boulevard Taschereau, bureau 400. Le formulaire est disponible au comptoir de l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville :

www.ville.laprairie.qc.ca/municipal/tresorerie.asp.

Rappelons que le compte de taxes est payable en trois versements, en autant que le montant total de celui-ci soit d'au moins 300 \$. Le paiement peut être effectué par chèque postdaté, directement à la Caisse La Prairie ou aux banques situées sur le territoire de la Ville, par paiement direct Interac et à l'hôtel de ville. Il est également possible de payer par Internet sur les sites des institutions bancaires.

-30-

Source : Normand Laberge
Agent de communication
Division des communications
Ville de La Prairie
450 444-6635